MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Arrêté N° 2026-264 /MEMC/SG/DGCM portant octroi d'une autorisation de recherche de de substances de carrières n°4549 dénommée « POUSSOUGZIGA » à la société FULEI STONE SARL « IFU : 00275072W ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Visa CFN-393

Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;

du 14/08/2026

Vu le décret n°2026-0621/PF/PRIM/MEMC du 26 mai 2026 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;

Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;

Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;

Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Vu la demande n°4549 de la société FULEI STONE SARL enregistrée le 07 juillet 2026 ;

Vu la lettre n°026/0646/MEMC/SG/DGCM du 28 juillet 2026 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ;

Vu la quittance n°410610 du 30 juillet 2026 de paiement effectif des droits d'octroi ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est octroyé à la société **FULEI STONE SARL**, ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, 04 BP 8002 Ouaga 04, téléphone : +226 73 96 66 66/03 20 55 55, l'autorisation de recherche de substances de carrières **n°4549** dénommée « **POUSSOUGZIGA** », située dans la commune de **Ziniaré**, province du **Bassitenga**, région de **Oubri** pour la recherche de gîtes de granite.

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre une superficie de **17,016 ha.** Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	621 200	1 386 700
2	621 900	1 386 700
3	621 900	1 386 900
4	621 300	1 386 900
5	621 300	1 387 200
6	621 200	1 387 200
Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM		

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable pour une durée d'**un (01) an** à compter de la date de signature du présent arrêté.

Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la règlementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La société **FULEI STONE SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.

ARTICLE 5 : Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **FULEI STONE SARL** de mener des activités d'exploitation.

ARTICLE 6 : Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et règlementaires en la matière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 21 AOUT 2026

Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières
MINISTRE

Ampliations :
1- ITS
1- DGC
1- DGCM
1- DREMC / Oubri
1- DDII
1- BUMIGEB
1- IDEM
1- DCMEF
1- SP/ITIE
1- DGD/MEF
1- DGI/MEF
3- FULEI STONE SARL
1- Gouvernorat / Région de Oubri
1- Haut-Commissariat / Province du Bassitenga
1- Mairie de la commune de Ziniaré
1- J.O.
1- Classement

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 7464 0414 6712 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 5142 9331 4839 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 8184 9145 3931 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 3654 4400 7566 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 4579 8754 1872 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 8278 5042 8698 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 1076 9964 4684 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 7252 0053 5428 Tout usage 5 000 F CFA

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 2360 6535 8889 Tout usage 5 000 F CFA
19 août 2026 16:02
19 août 2027 16:02

Ministère de l'Économie et des Finances
Timbre Fiscal 7836 0526 4829 Tout usage 5 000 F CFA
19 août 2026 16:02
19 août 2027 16:02